|  |  |
| --- | --- |
| Nom, prénomAdresseCoordonnées | Lieu, date 2025A l’attention de Monsieur Adrien DolimontMinistre wallon du Bien-être animalRue Mazy 25/275100 Jambes |

**Concerne : Projet d’interdiction de l’abattage privé à domicile**

Monsieur le Ministre,

Fin février, la presse a relayé votre projet d’interdire l’abattage à domicile de petits ongulés par les particuliers. S’il est essentiel de se préoccuper du bien-être animal lors de l’abattage privé, il serait contre-productif d’interdire totalement cette pratique.

Comme le propose *Nature & Progrès* dans son dossier « Pour leur bien-être, mieux à la maison » (disponible sur <https://www.natpro.be/campagnes/mieux-a-la-maison/>), limiter l’abattage privé à domicile pour les éleveurs amateurs et l’interdire pour les personnes achetant un animal dans le but de le consommer sur le court terme permettrait de maintenir l’activité d’élevage hobbyiste à des fins d’autoproduction alimentaire (un « plus » pour le bien-être animal) et de garantir le lien affectif nécessaire pour une mise à mort respectueuse et en conscience.

Un meilleur cadrage des pratiques pour les éleveurs amateurs peut assurer le bon respect des pratiques d’étourdissement : information et formation, réseau d’abatteurs certifiés, recherches complémentaires, ainsi que la mise à jour du processus de déclaration d’abattage afin de faciliter le contrôle par les autorités compétentes. Des propositions détaillées sont reprises dans le dossier de *Nature & Progrès*.

En vous remerciant à l’avance pour l’attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, je vous présente mes plus sincères salutations.

Nom, prénom et signature